

Mercredi 5 avril 2023
à Plérin

D'avril à octobre 2023

La Région aménage une passe à poissons sur le port du Légué

Il revient à la Région, propriétaire du port du Légué, d'aménager, en aval du barrage-déversoir, une passe à poissons d'une emprise de 22 m qui permettra aux saumons, anguilles et autres espèces, de remonter la rivière du Gouët, en période de migration. Démarré le 3 avril, ces travaux, essentiels à la préservation de la biodiversité, dureront jusqu'en octobre. L'opération oblige, pendant cette période, à alterner puis à dévier la circulation routière pour les véhicules allant ou venant de Saint-Laurent.

Ce mardi 5 avril, de 9h à 11h, puis de 18h à 20h, la Région a invité riverains et usagers à venir découvrir le chantier, la nature et le déroulement des opérations, en présence de l'équipe technique chargée du projet et de **Gaëlle Nique**, Conseillère régionale référente du territoire de Saint-Brieuc et Présidente du syndicat mixte de gestion du Grand Légué.



Sur le plan environnemental, la passe à poissons est un ouvrage indispensable qui contribue au **respect des cycles biologiques des poissons migrateurs** et à la **continuité écologique des cours d'eau**, qui plus est à cet endroit, dans un port de commerce et de plaisance semé d'obstacles (barrage et écluse).

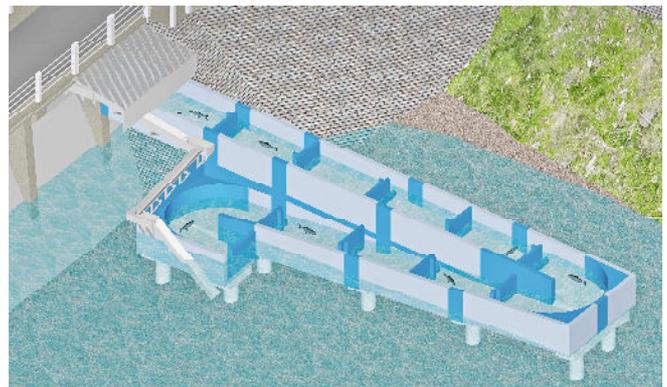
Maître d'ouvrage des infrastructures du Légué depuis 2017, la Région s'est engagée à construire cet équipement, avec le soutien technique des acteurs bretons de l'eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité. Cet **escalier hydraulique**, composé d'une série de **10 bassins** permettant aux poissons de remonter le barrage, a nécessité une **étude particulière** prenant en compte les caractéristiques du lieu et des espèces concernées.

Construit en rive gauche du Gouët; l'ouvrage est fondé sur pieux, avec des éléments **en béton armé** préfabriqués et clavés sur place. Son coût (**1 M€**) est financé à parts égales par **la Région et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne**.

La phase de travaux préparatoires, facilités par les grandes marées (19 au 21 avril) ne va durer que **3 semaines**. Les opérations principales ne reprendront que le **10 juillet**, après la fête du Grand Léjon, et se dérouleront **jusqu'à fin octobre**. Cette seconde étape nécessitera la mise en place d'une **dévi**ation sur la **RD 24**.

Bien évidemment, la **pêche est strictement interdite** au niveau de la passe et la mise en place d'un dispositif anti-braconnage y est prévu.

Plus d'infos sur
ports.bretagne.bzh/passeapoissons
ou ville.plerin.fr



SERVICE PRESSE